

Représentation française à

DOSSIER DE BOURSE D'ETUDES

PRECISIONS APORTEES PAR LE POSTE DIPLOMATIQUE

Si prise en charge du voyage aller/retour, indiquer l'aéroport de départ

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BOURSIER

Nom (identique à celui figurant sur le passeport)

Nom de naissance

Sexe F M

Prénom

Nationalité

Né(e) le

à Ville

Pays

Adresse

Code Postal

Ville

@



DIPLOME LE PLUS ELEVE OBTENU

Année

Diplôme (ou année d'études)

Nom et lieu de l'université / école

Domaine d'études / spécialisation

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ETUDES EN FRANCE

Libellé complet diplôme

Niveau diplôme visé

Domaine/spécialité

Programme détaillé des études prévues en France

Année

Programme

Cochez en cas de :

Doctorat en cotutelle

Doctorat en
codirection

Séjour de
soutenance

Etablissement d'inscription en France

Ville de l'établissement

DOSSIER DE BOURSE D'ETUDES

Informations importantes et engagement du bénéficiaire

PRINCIPES REGLEMENTAIRES :

Le statut de boursier du gouvernement français est défini par l'arrêté du 27 décembre 1983. Il confère à son bénéficiaire un certain nombre de droits et avantages afin de garantir les bonnes conditions de son séjour en France. L'accompagnement du boursier et les prestations dont il bénéficie sont assurés par l'opérateur Campus France.

Afin de conserver le bénéfice de sa bourse du gouvernement français et des prestations qui lui sont rattachées, le bénéficiaire s'engage à respecter les obligations liées à son statut. Il est invité à prendre connaissance des informations figurant dans les documents transmis par Campus France et mis à disposition dans son « espace boursier ».

Il est ici rappelé en particulier que :

- La qualité de boursier est liée à la présence du bénéficiaire en France;
- Les facilités accordées au boursier par le gouvernement français, notamment en matière de prise en charge financière, de visa, de carte de séjour (hors cas du Passeport Talent), ne s'étendent pas aux membres de la famille qui pourraient le rejoindre;
- La présente bourse est attribuée pour une durée déterminée. Sa prolongation n'est pas de droit et doit faire l'objet d'une nouvelle demande auprès de l'Ambassade;
- L'obtention d'une bourse du gouvernement français répond à un critère d'excellence. En cas d'échec, l'Ambassade peut décider de mettre fin à la bourse;
- Le report de la bourse attribuée ou sa reprise en cas d'interruption n'est pas de droit et doit faire l'objet d'une demande auprès de l'Ambassade;
- Une bourse du gouvernement français ne donne pas lieu à cotisation sociale et n'ouvre ainsi aucun droit lié à la retraite, à l'invalidité ou aux arrêts maladie;
- La couverture sociale mise en place par Campus France couvre exclusivement pendant la durée de la bourse les risques de maladie, d'accident et de responsabilité civile des boursiers (les garanties et exclusions seront transmises au boursier après avoir pris contact avec Campus France à son arrivée).

Le statut du boursier du gouvernement français impose de :

- Respecter la législation et les valeurs françaises, notamment les principes d'égalité et de laïcité;
- S'engager à effectuer dans les délais impartis les démarches nécessaires au maintien de son statut migratoire;
- S'engager à effectuer les démarches d'affiliation à la Sécurité sociale française dans les premiers jours suivant l'arrivée en France;
- S'acquitter de toute dépense ou dette contractée en France;
- Se montrer assidu et satisfaire aux obligations liées à la formation pour laquelle la bourse est attribuée, sur toute la durée de la formation et pour chaque année académique;
- Respecter la réglementation des Bourses du Gouvernement Français.

OBLIGATIONS DU BOURSIER :

Le boursier doit :

- Prendre contact avec Campus France dès son arrivée en France (contact dédié communiqué dans le Pass'Campus France) pour déclencher la prise en charge et notamment la couverture sociale;
- Transmettre à Campus France l'attestation d'affiliation à la Sécurité sociale française dans les 3 premiers mois de son séjour;
- Transmettre sans délai les documents de suivi du parcours académique demandés par Campus France au début de l'année universitaire (certificat de scolarité de l'établissement d'enseignement supérieur français) et à la fin de chaque semestre (évaluation du 1er semestre puis résultats définitifs de l'année universitaire);
- Avertir immédiatement Campus France de tout changement de situation impactant la mobilité financée par la bourse attribuée.

Le non-respect de tout ou partie de ces obligations, y compris la fourniture obligatoire des documents de suivi susmentionnés, pourra remettre en cause le versement de votre allocation, même en cours d'année académique.

Ces manquements donneront lieu, en cas de cofinancement par votre pays ou par une autre entité, à un signalement aux autorités locales partenaires de l'Ambassade de France et/ou tout autre partenaire co-financeur, et pourra, en cas de cycle d'études long (2 ou 3 années), aboutir à la non-reconduction de la bourse et à la déchéance du statut boursier France Excellence BGF pour l'année suivante.

L'opérateur Campus France et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères déclinent toute responsabilité concernant les conséquences qui découleraient de la suspension du statut de boursier, notamment en termes de situation économique de l'étudiant et de la modification de son statut migratoire (changement de statut, suspension de visa ou titre de séjour, difficulté à obtenir des visas par la suite).

COMMUNAUTE FRANCE ALUMNI :

Afin de rester en contact avec les anciens boursiers du gouvernement français et de profiter des opportunités professionnelles liées à l'appartenance à ce réseau, le boursier est invité à rejoindre le groupe France Excellence Alumni sur le site FranceAlumni.fr, la plateforme des anciens étudiants étrangers en France.

COLLECTE DE DONNEES :

Le boursier est informé que ses données personnelles sont collectées strictement aux fins de la mise en oeuvre de sa bourse et de l'élaboration des statistiques liées à la politique d'attribution des bourses.¹

¹Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) en sa qualité de responsable de traitement, ainsi que son opérateur Campus France agissant comme son sous-traitant au sens du RGPD s'engagent à assurer le respect de votre vie privée et à protéger les données à caractère personnel collectées. Dans le cadre de ce formulaire, vos données sont collectées à des fins de gestion de la bourse accordée par le MEAE et à des fins d'études statistiques. Ce traitement est fondé sur la mission d'intérêt public (article 6.1.e du Règlement général sur la protection des données). L'ensemble des données est obligatoire – à défaut, une bourse ne pourra être octroyée. Le MEAE et Campus France ne transmettent vos données personnelles qu'à des destinataires habilités à savoir : leurs services internes, leurs prestataires techniques, et les fournisseurs des différentes prestations dont vous bénéficierez au titre de votre bourse. Vos données ne sont pas transférées en dehors de l'Union européenne. Vos données personnelles sont conservées pendant la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la législation en vigueur. Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de suppression de vos données, ainsi que le droit de demander la portabilité des données et de définir des directives relatives au sort de vos données après votre mort. Ces droits peuvent être exercés en écrivant par courrier à la Sous-direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères au 27, rue de la Convention 75015 PARIS ou au Délégué à la protection des données par courrier électronique : droits-rgpd.meae@diplomatie.gouv.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

DECLARATION ET ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je, soussigné(e)

déclare avoir pris connaissance des engagements et informations mentionnées ci-dessus, être dûment informé de mes droits et devoirs en tant que boursier et m'engage à me conformer à toutes les conditions réglementaires relatives aux bourses du gouvernement français.

Fait à

Le

Signature du bénéficiaire

Notice

CE FORMULAIRE EST UN PDF INTERACTIF A COMPLETER PAR ORDINATEUR

Représentation française à []

DOSSIER DE BOURSE D'ETUDES

PRECISIONS APPORTEES PAR LE POSTE DIPLOMATIQUE

Si prise en charge du voyage aller/retour, indiquer l'aéroport de départ []

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BOURSIER

Nom (identique à celui figurant sur le passeport) []

Nom de naissance [] Sexe F M

Prénom []

Nationalité []

Né(e) le [] à Ville [] Pays [Choisir pays]

Adresse []

Code Postal [] Ville []

@ []

DIPLOME LE PLUS ELEVE OBTENU

Année	Diplôme (ou année d'études)	Nom et lieu de l'université / école	Domaine d'études / spécialisation
[]	[]	[]	[]

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ETUDES EN FRANCE

Libellé complet diplôme []

Niveau diplôme visé [] Domaine/spécialité []

Programme détaillé des études prévues en France

Année	Programme
[]	[]
[]	[]
[]	[]

Cocher en cas de : Doctorat en cotutelle Doctorat en codirection Séjour de soutenance

Etablissement d'inscription en France [] Ville de l'établissement []

Dossier de Bourse d'Etudes Page 1/4

L'adresse e-mail fournie doit être **valide et régulièrement consultée** : elle sera utilisée pour communiquer avec le boursier quant à sa bourse et son séjour en France

La spécialité de formation est généralement la discipline et/ou la thématique spécifique étudiée. (exemples: Finance, Droit des affaires, intelligence artificielle)

Indiquer les informations sur l'établissement dans lequel la formation sera réalisée dans le cadre de la bourse

Le(s) nom(s) et le(s) prénom(s) doivent correspondre à ceux figurant sur le passeport. Le nom de naissance peut être différent par exemple pour une femme mariée.

L'adresse postale doit être celle du pays d'origine

Indiquer le libellé complet du diplôme visé dans le cadre de la bourse attribuée (exemples : «Licence d'administration économique et sociale»; «Master de lettres modernes»)

Des pièces justificatives complémentaires sont à transmettre dans ces cas particuliers (voir ci-dessous)

Pièces justificatives obligatoires :

- Copie du passeport en cours de validité
- Justificatif d'admission dans l'établissement d'enseignement supérieur

En cas de :

- Cotutelle : convention de cotutelle faisant figurer le calendrier
- Codirection : calendrier signé par les codirecteurs correspondant aux dates de séjour prévus par la bourse
- Soutenance de thèse : attestation de l'école doctorale ou avis de soutenance de thèse